

ECHO DU MONITEUR EXPERT

Rénovation thermique : l'Alsace montre l'exemple

La Région, EDF, Electricité de Strasbourg et les professionnels du bâtiment ont lancé un appel à projet pour la réalisation de 50 rénovations thermiques exemplaires de maisons individuelles. Ce projet qui vise un "facteur 4 post-Grenelle" est unique en France.

Ces maisons seront des "modèles de référence" avec une consommation de CO₂ (chauffage et eau chaude sanitaire) réduite d'un facteur 4, par rapport aux consommations avant travaux, est-il précisé.

Concrètement, ces rénovations devront remplir les critères suivants :

- Une consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire réduite d'un facteur 4, par rapport aux consommations avant travaux, donc inférieure, en énergie primaire, à 80 kWh/m²/an* (décliné selon zone climatique et altitude)
- Une émission de CO₂ pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire également réduite d'un facteur 4, donc inférieure à 15 kg/m²/an,
- Un coût d'utilisation maîtrisé, donc inférieur à 7€/m²/an pour les charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Le dispositif s'inscrit dans les orientations énergétiques "post-Grenelle" à l'horizon 2020, selon la Région. Il prévoit une prise en charge des surcoûts occasionnés pour se conformer aux exigences du protocole de Kyoto. Un montant de 500.000 euros sera investi par EDF et Electricité de Strasbourg pour y parvenir.

Pour la région, l'objectif est de disposer d'un parc de référence de maisons individuelles rénovées thermiquement unique en France.

Les projets pourront être soumis jusqu'en juin 2009, par les professionnels du bâtiment formés à une approche globale de l'amélioration énergétique des logements.

Jean-Philippe Defawe (16/12/2008)

Un programme Energivie

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme Energivie, initié en 2003 par la Région Alsace avec le soutien de l'ADEME et de l'Union européenne et doté un budget de 64,5 M€ pour la période 2007/2013. Ce programme fait la promotion des énergies renouvelables et des bâtiments économes en énergie respectant les niveaux de consommation définis par le label BBC-effinergie et ambitionne de répondre à 3 objectifs :

- Atteindre des normes « basse consommation » en privilégiant l'isolation du bâti et l'utilisation de matériaux à haute performance, engendrant un surcoût acceptable par rapport à une rénovation initialement prévue
- Réaliser des économies conséquentes (« facteur 4 ») sur les consommations de chauffage, et réduire simultanément les émissions de gaz à effet de serre
- Permettre la démultiplication cette approche à plus grande échelle en réalisant une étude de reproductibilité économique

Paris prendra en charge le diagnostic énergétique de 330 immeubles dans le 13ème

Une opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) va être lancée dans le XIIIème arrondissement de Paris, la Ville de Paris prenant intégralement en charge le diagnostic énergétique de 330 immeubles d'habitation privée, annonce ce jeudi 18 décembre la mairie de Paris.

Les élus parisiens viennent d'approuver le lancement de cette opération, la première de ce type à Paris.

L'objectif de la Ville, qui met en oeuvre son "plan climat", est de "convaincre rapidement un grand nombre de copropriétés du potentiel de gain énergétique et économique qu'elles peuvent réaliser en effectuant les travaux d'économie d'énergie préconisés". A l'heure actuelle, les copropriétaires peuvent solliciter des aides dans le cadre du programme "Copropriétés objectif climat", qui peuvent financer jusqu'à 70 % du coût du diagnostic (avec les aides de la Région et de l'ADEME).

Cette nouvelle offre est "sensiblement plus intéressante (100% et non 70%) et plus simple d'accès (un seul dossier de financement à déposer)", souligne la mairie.

Le XIIIème arrondissement a été retenu du fait du nombre important d'immeubles identifiés comme énergivores.

AFP (18/12/2008)